



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : /0 /2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Virginie COISEL à Mme Marianne TURPIN, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, M. Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD à Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Lydie MAIGRET

Délibération n°2025-047

Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la lettre de la fonction publique territoriale n°1 de juillet 1997 stipulant que « dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il peut être admis de ne pas consulter le Comité Technique (CST) »,

Vu le tableau des emplois,

Vu le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe établi pour l'année 2025,

Vu le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe établi pour l'année 2025,

Vu le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe établi pour l'année 2025,

Vu les commissions Administration Générale et Personnel des 30 avril et 25 juin 2025 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que deux agents ont réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et sont inscrits sur la liste d'aptitude, et que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'ancienneté,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de quatre agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée les suppressions et créations de postes permanents comme suit :

Nombre de postes permanents	Grade actuel	Durée hebdomadaire du poste	Grade d'avancement	Durée hebdomadaire du poste	Date d'effet
1	Adjoint d'animation	Temps complet	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2025
1	Adjoint administratif	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2025
1	Adjoint administratif	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	19/03/2026
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (19/35 ^{ème})	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet (19/35 ^{ème})	01/11/2025

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

